

ESSERT 2012 la fiscalité locale en quelques chiffres

Toutes les collectivités locales ou territoriales ont besoin de moyens financiers pour assumer les compétences déléguées.

Les taxes « ménages » sont basées sur les valeurs locatives. Essert est une commune résidentielle de la première couronne belfortaine dont l'extension est relativement récente et le bâti de bonne qualité d'où des valeurs locatives parmi les plus élevées du département

En 2012, c'est, au total, 2 799 558 € de prélèvements sur les 3290 Essertois (soit 851€/hab.) dont 77% sur les ménages.

Ce montant est partagé entre :

- 1) La Commune pour 1 080 330€ (328€/hab.) au titre des taxes d'habitation, Foncière et foncier non bâti soit 38,6% du total.
- 2) Le Département pour 612 020€ dont 516 878€ (157€/hab.) sur les ménages (taxe foncière) et 95 142€ sur les entreprises
- 3) La Région pour 48 009€ sur les entreprises
- 4) La CAB pour 1 059 199€ dont 562 217€ (170€/hab.) sur les ménages au titre de l'habitation, du Foncier, du foncier non bâti et d'une taxe additionnelle sur le foncier non bâti), 160 656€ sur les entreprises et 336 326€ de taxes d'enlèvement des ordures ménagères.